



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

# 190 EX/7

## Partie I

PARIS, le 7 septembre 2012  
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

## ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)

### PARTIE I

#### VISION ET PLAN STRATÉGIQUES POUR LES EFFORTS DE PLAIDOYER DE L'UNESCO EN FAVEUR DE L'EPT

#### Résumé

Conformément à la décision 186 EX/40, la Directrice générale présente au Conseil exécutif une vision et un plan stratégiques pour les efforts de plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'EPT aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

Les incidences financières ou administratives des activités décrites dans le présent document s'inscrivent dans les limites du 36 C/5 approuvé. Cependant, les crédits budgétaires qui leur sont alloués étant réduits en raison de la situation financière actuelle, les activités nécessiteraient un financement extrabudgétaire.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 24.

## Introduction

1. Pendant le compte à rebours engagé jusqu'à 2015, les efforts de plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) seront guidés par trois objectifs stratégiques : lancer une dernière campagne d'envergure en vue d'atteindre les objectifs de l'éducation ; renforcer l'obligation redditionnelle pour les engagements pris ; réaffirmer les arguments des droits de l'homme et du développement en faveur de l'investissement dans l'éducation, en visant particulièrement à influencer sur les débats post-2015. L'objectif prioritaire est de mobiliser la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs de l'EPT et d'accroître la visibilité de l'UNESCO en tant que porte-parole et conscience de l'éducation au niveau mondial. Ces efforts de plaidoyer s'adresseront principalement aux gouvernements nationaux, une volonté politique au plus haut niveau étant décisive pour réaliser l'EPT. Il faudra veiller particulièrement à convaincre, au-delà des ministères de l'éducation, les chefs d'État/de gouvernement et les ministères des finances de la nécessité de donner la priorité à l'éducation dans les stratégies de développement. En outre, l'UNESCO poursuivra sa coopération avec ses partenaires afin de renforcer l'engagement du grand public en faveur de l'éducation et de susciter une demande de changement.

2. L'UNESCO exploitera deux de ses principaux atouts institutionnels. Le premier réside dans la solidité de sa base de données, qui garantit que les messages délivrés par l'Organisation s'appuient sur des données de qualité, la compréhension des tendances mondiales et une analyse juste des politiques qui fonctionnent ou non dans les pays. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) continueront de jouer un rôle central dans la constitution de cette base de données, tout comme la recherche et le suivi effectués par le Secteur de l'éducation, notamment par ses instituts. Les évaluations de l'EPT prévues sur le plan national fourniront aussi des outils de plaidoyer précieux, et l'importance de diffuser des récits nationaux convaincants sera prise en compte dans le processus d'évaluation.

3. Le deuxième grand atout de l'UNESCO tient à la solidité de ses réseaux et partenariats. En effet, ceux-ci permettent à l'Organisation de communiquer ses messages aux différents groupes de parties prenantes dont les activités influencent les progrès de l'EPT, tels que les organisations non gouvernementales (ONG), les parlementaires, les enseignants, les universitaires et le secteur privé. L'UNESCO mettra à la disposition des parties prenantes les informations et les données dont elles ont besoin pour influencer l'élaboration de politiques nationales et mobiliser un soutien populaire plus fort en faveur de l'EPT.

4. En outre, l'UNESCO a un rôle essentiel à jouer en coordonnant les efforts de plaidoyer pour que le monde de l'éducation parle d'une même voix et s'organise pour peser sur les prises de décisions importantes en diffusant des messages forts et cohérents. À sa première réunion de juin 2012, le Comité directeur de l'EPT nouvellement constitué a chargé l'UNESCO, qui assure son Secrétariat, d'élaborer un plan de communication et de plaidoyer visant à guider les activités de l'ensemble des partenaires de l'EPT à l'approche de 2015. Il s'agira aussi d'un point important porté à l'ordre du jour de la première Réunion mondiale sur l'EPT (21-23 novembre 2012).

## Objectifs de l'UNESCO en matière de plaidoyer

### A. Lancer une « dernière campagne collective d'envergure » avant 2015 en vue d'atteindre les objectifs de l'éducation

5. L'EPT est un programme inachevé. Malgré les progrès considérables réalisés ces dix dernières années, concernant en particulier l'augmentation de nombre d'élèves et la réduction des disparités entre les sexes dans le primaire, de nombreux défis demeurent. Les inégalités entre les pays et au sein des pays sont profondes et tenaces. En outre, les progrès réalisés en matière d'accès ont souvent masqué des insuffisances dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la qualité et la pertinence de l'éducation. D'ici à 2015, les activités de plaidoyer de l'UNESCO s'attacheront résolument à combler ces écarts en matière d'équité et de qualité. Un accent particulier sera mis sur la mobilisation d'un engagement renouvelé en faveur de l'Afrique et

de l'égalité entre les sexes. L'UNESCO fera de la nécessité de mettre en œuvre cette « campagne d'envergure » avant 2015 le message clé de toutes ses communications et des réunions sur l'EPT en 2012 et 2013 afin de renforcer l'engagement politique en faveur des objectifs et de maintenir les questions d'éducation sur le devant de la scène.

6. À l'appui de ces efforts, l'UNESCO développera sa base de données factuelles sur les politiques efficaces pour permettre de nouvelles avancées. Le remaniement du site Web de l'UNESCO aidera à rassembler les documents d'orientation et les rapports élaborés par le Secteur de l'éducation et ses instituts. L'ISU réorganise aussi son centre de données pour le rendre plus interactif et accessible et met au point de nouveaux outils permettant de mieux visualiser les données et les tendances. Grâce à de telles innovations, l'UNESCO concentrera les ressources et l'attention de la communauté internationale sur des interventions capables de réellement faire bouger les choses.

## **B. Renforcer l'obligation redditionnelle pour les engagements pris en 2015**

7. Les gouvernements et autres parties prenantes doivent répondre de leurs promesses en matière d'éducation. S'appuyant sur le Rapport mondial de suivi sur l'EPT et sur d'autres documents clés, l'UNESCO mettra en lumière les domaines dans lesquels des engagements pris au niveau mondial n'ont pas été tenus. En particulier, l'UNESCO renforcera son action de plaider en faveur d'une augmentation des financements et d'une rationalisation des dépenses dans l'éducation, en présentant les avantages de tels investissements et en insistant sur la nécessité d'une plus grande solidarité internationale.

8. La réforme de la structure de l'EPT favorisera une amélioration des mécanismes redditionnels au niveau national en mettant en évidence les domaines en progrès, mais aussi en utilisant davantage de données ventilées pour pointer ceux qui nécessitent un regain d'efforts. Les participants à la Réunion mondiale sur l'EPT rendront compte des mesures prises pour donner suite aux engagements, et ces informations seront publiées sous une forme accessible.

## **C. Réaffirmer les arguments des droits de l'homme et du développement en faveur de l'investissement dans l'éducation**

9. L'UNESCO placera au cœur de ses efforts de plaider l'argument des droits de l'homme en faveur de l'éducation. Le droit fondamental à l'éducation est inscrit dans plusieurs cadres normatifs internationaux, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'article 26 affirme que « toute personne a droit à l'éducation » et que « l'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental ». Selon les estimations, il existe dans 90 % des pays des réglementations juridiquement contraignantes imposant la scolarisation des enfants. L'activité de plaider de l'UNESCO visera à garantir que ces engagements normatifs se traduisent par des actions efficaces qui élargissent les possibilités d'éducation. En particulier, l'UNESCO continuera de défendre le droit à l'éducation des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment des femmes et des filles, des minorités ainsi que des enfants et des jeunes qui vivent dans des zones de conflit.

10. D'autre part, sur la base d'informations factuelles, l'UNESCO défendra fermement l'effet multiplicateur de l'éducation. Ces dernières années, l'UNESCO s'est efforcée de faire connaître le rôle central joué par l'éducation dans le développement ainsi que les effets positifs de l'éducation sur d'autres domaines tels que la santé, l'élimination de la pauvreté et la cohésion sociale. L'UNESCO avancera la preuve incontestable de ces effets comme argument clé pour influencer le programme post-2015. L'Organisation précisera bien qu'aucun nouveau programme d'action pour le développement durable ne pourra réussir sans un engagement clair en faveur de l'éducation.

## **Promouvoir ces objectifs aux niveaux mondial, régional et sous-régional**

### **A. Plaidoyer au niveau mondial**

11. L'UNESCO mettra à profit une série d'événements de haut niveau prévus en 2012 pour relancer ses efforts de plaidoyer en faveur de l'EPT. La contribution de l'UNESCO à la Conférence Rio + 20 a aidé à réaffirmer l'importance de l'éducation pour le développement durable. Le lancement de la nouvelle initiative mondiale du Secrétaire général de l'ONU sur l'éducation (septembre 2012), qui vise à donner davantage d'importance à l'éducation et à mobiliser des fonds supplémentaires au profit de ce secteur, renforcera cette dynamique. La Directrice générale de l'UNESCO fera fonction de Secrétaire exécutive du comité directeur de haut niveau chargé de guider cette initiative.

12. L'édition 2012 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, qui portera sur le développement des compétences, constituera un instrument majeur de communication. Une version spéciale de ce rapport élaborée par des jeunes et pour les jeunes sera publiée en novembre. Deux autres éditions du rapport – l'une sur l'apprentissage et l'enseignement au service du développement durable (2013), l'autre sur l'évaluation des progrès globaux depuis Dakar (2014-2015) – fourniront des occasions d'influencer les discussions mondiales sur l'éducation et le développement.

13. La première Réunion mondiale sur l'EPT dynamisera ce nouvel effort de plaidoyer en définissant des priorités communes pour l'accélération des progrès en matière d'EPT d'ici à 2015 et en convenant d'une stratégie destinée à orienter le programme post-2015 relatif à l'éducation.

14. L'achèvement de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (en 2012) et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (en 2014) renforcera l'action de plaidoyer en mettant en lumière deux éléments clés de l'EPT. La solide base de données constituée au cours de ces décennies permettra de formuler des messages forts indiquant aux pays ce qu'ils peuvent faire pour progresser dans ces domaines importants.

15. L'UNESCO continuera de plaider en faveur de l'EPT à l'occasion d'autres grands forums internationaux relatifs à l'éducation, tels que le Sommet mondial sur l'innovation en éducation et le Forum mondial sur l'éducation, pour faire en sorte que le milieu éducatif, en s'adaptant aux nouvelles tendances, ne perde pas de vue les engagements fondamentaux qui n'ont pas encore été tenus. L'UNESCO continuera également d'agir pour inscrire l'éducation à l'ordre du jour de grands événements internationaux et réunir des forums de haut niveau sur l'EPT en marge de sommets tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, le G8, le G20, ainsi que de sommets thématiques importants, comme la Conférence internationale sur la population et le développement (2014).

16. L'UNESCO cherchera des moyens de mieux tirer parti de ses réseaux et partenariats afin d'accroître l'effet multiplicateur de son action de plaidoyer. La prochaine réunion de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) (24-26 octobre 2012) sera une excellente occasion d'impliquer la société civile dans l'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de l'EPT et dans le débat sur l'agenda post-2015. L'Organisation impliquera également le secteur privé d'une manière plus structurée et exploitera mieux les ressources de communication de ce dernier aux fins de l'EPT.

17. L'action de plaidoyer de l'UNESCO au niveau mondial se caractérisera par sa rigueur intellectuelle et l'accès dont elle dispose. Outre le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, des publications majeures sont prévues pour améliorer la diffusion du message de l'UNESCO, c'est le cas notamment du rapport à venir sur l'éducation secondaire des filles et l'alphabétisation des femmes. D'autre part, l'UNESCO s'emploie à renforcer sa fonction de prospective et, grâce à l'examen du Rapport Delors et d'autres initiatives, elle redynamisera le débat mondial sur l'éducation, sa situation présente et la voie qu'elle devrait suivre. L'Organisation est la mieux

placée pour rapprocher le monde de la recherche de celui de la politique, et pour faire en sorte que les interventions en matière d'éducation reposent davantage sur les faits et l'expérience.

18. Par ailleurs, l'UNESCO continuera de chercher des moyens originaux de susciter l'intérêt et l'enthousiasme du grand public pour l'éducation, en s'appuyant sur le succès de l'initiative participative de l'EPT. Dans ce domaine, l'UNESCO cherchera à s'associer à d'autres acteurs dotés de solides capacités en matière d'utilisation des nouveaux médias, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) et le Partenariat mondial pour l'éducation.

## **B. Plaidoyer aux niveaux régional et sous-régional**

19. L'activité de plaidoyer menée par l'UNESCO aux niveaux régional et sous-régional s'articulera autour de cinq grands axes. Premièrement, la sensibilisation des parties prenantes nationales et régionales aux questions clés de l'EPT. Par le biais de ses synthèses régionales, ses fiches pays, ses examens des politiques et d'autres documents, l'UNESCO produit un gisement d'informations sur l'EPT et fournit des instruments utiles pour concentrer l'attention sur des difficultés et des solutions communes. Des efforts seront déployés pour raviver les forums nationaux et régionaux sur l'EPT en tant que plates-formes majeures de plaidoyer et de dialogue sur les politiques. L'utilisation des forums parlementaires régionaux sera également élargie. L'objectif premier est de veiller à ce que l'EPT reste une priorité des gouvernements et que les discussions politiques portent sur les bonnes questions.

20. Deuxièmement, le renforcement des partenariats. La possibilité de toucher plus de monde en collaborant avec des organisations de la société civile sera exploitée. La Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT offre un excellent exemple de la manière dont des campagnes de communication conjointes peuvent attirer l'attention du public sur les questions clés relatives à l'éducation, et l'UNESCO poursuivra sa coopération avec la CME et d'autres partenaires à cet égard. En outre, elle favorisera les échanges de connaissances plus en amont, en fournissant des informations aux organisations locales pour appuyer leurs efforts de plaidoyer et en utilisant les histoires humaines convaincantes de l'activisme local afin de susciter l'intérêt du public pour l'éducation.

21. Troisièmement, l'adoption d'une approche plus orientée sur les résultats pour les réunions régionales et sous-régionales sur l'éducation. Avant ces réunions, l'UNESCO indiquera plus systématiquement les points qui, selon elle, doivent être traités et pourquoi.

22. Quatrièmement le renforcement du lien entre l'EPT et le programme d'action en faveur du développement dans son ensemble, par une action de plaidoyer ciblée à l'approche des sommets régionaux et des réunions des banques régionales de développement, visant, au-delà des ministères de l'éducation, les chefs d'État et les ministères des finances pour les convaincre de la nécessité de donner la priorité à l'éducation dans les budgets nationaux et les stratégies de développement. Il sera essentiel de démontrer, sur la base de données factuelles, que l'éducation est à bien des égards un élément moteur du développement afin de susciter une plus grande volonté politique et de mobiliser davantage de fonds en faveur de l'EPT.

23. Cinquièmement, l'aide à apporter aux États membres pour définir leurs futures priorités en matière d'éducation. Toute une partie des évaluations de l'EPT en 2015 sera consacrée à promouvoir une plus grande sensibilisation et élargir le débat concernant les réalisations en matière d'éducation depuis 2000, les défis qu'il reste à relever et les objectifs à définir aux niveaux national, régional et mondial pour faire progresser l'éducation.

### Décision proposée

24. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 190 EX/7 Partie I,
2. Se félicite que le Comité directeur de l'EPT reconnaisse l'importance du plaidoyer comme l'un des points stratégiques essentiels pour l'EPT ;
3. Prend note de la vision et du plan stratégiques pour les efforts de plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'EPT ;
4. Remercie la Directrice générale des efforts qu'elle déploie constamment pour sensibiliser à l'EPT et l'encourage à poursuivre dans cette voie sur la base de la vision et du plan stratégiques ;
5. Appelle les États membres à verser des contributions extrabudgétaires pour la mise en œuvre d'activités de plaidoyer en faveur de l'EPT ;
6. Prie la Directrice générale de rendre compte dans ses rapports statutaires (EX/4) des progrès réalisés en matière de plaidoyer en faveur de l'EPT au cours du présent exercice biennal.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-dixième session

**190 EX/7**  
**Partie II**

PARIS, le 7 septembre 2012  
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)**

**PARTIE II**

**CADRE POUR L'ÉVALUATION DU RÔLE JOUÉ PAR L'UNESCO  
EN TANT QUE COORDONNATRICE ET CHEF DE FILE DE L'ÉDUCATION  
POUR TOUS (EPT) À L'ÉCHELLE MONDIALE PENDANT LA PÉRIODE 2012-2015**

**Résumé**

Conformément à la décision 187 EX/8 (I), la Directrice générale présente un cadre pour l'évaluation du rôle joué par l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'Éducation pour tous (EPT) à l'échelle mondiale pendant la période 2012-2015.

Les incidences financières et administratives des activités décrites dans le présent document s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 11.

## Antécédents

1. Au Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000), l'UNESCO avait été chargée de continuer à assumer le rôle qui lui avait été confié « d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération » et de faire « office de secrétariat ». Le Directeur général de l'UNESCO avait été prié de réunir « chaque année un groupe de haut niveau, à la composition réduite et variable dont la mission sera de stimuler l'engagement politique et la mobilisation des ressources techniques et financières ». Afin de remplir ce rôle, le Groupe de haut niveau (HLG), le Groupe de travail et le Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous se sont réunis chaque année, jusqu'en 2011, à l'initiative de l'UNESCO pour examiner les progrès de l'EPT en se fondant pour ce faire sur le Rapport mondial de suivi sur l'EPT.

2. Depuis septembre 2011, l'UNESCO s'acquitte de ce rôle par le biais du nouveau mécanisme de coordination de l'EPT, tel qu'approuvé par la décision 187 EX/8 (I). Cette coordination a pour objectif d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes d'éducation efficaces et inclusifs, en facilitant le dialogue sur les politiques, le suivi, le plaidoyer et la mobilisation de ressources financières, comme indiqué dans le Programme et budget approuvés pour 2012-2013 (36 C/5).

## Mise en place du mécanisme révisé de coordination de l'EPT

3. La réforme du mécanisme de coordination mondiale de l'EPT (document 187 EX/8 Partie I) prévoit que des efforts accrus seront fournis pour prendre en compte et mettre à profit les activités nationales et régionales dans le domaine de l'EPT. Des moyens de communication systématique entre les équipes et les mécanismes UNESCO de coordination régionale et mondiale de l'EPT sont en train d'être mis en place. La communication intrarégionale entre les bureaux de l'UNESCO autour des questions de coordination de l'EPT fait également l'objet d'améliorations. Le partage d'informations entre les régions est devenu plus fréquent et plus efficace et les listes de diffusion, par exemple celle des coordonnateurs nationaux de l'EPT dans les régions de l'Afrique et des États arabes ou celle des points focaux des pays de l'E-9, sont en cours de mise à jour.

4. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT (GMR) demeure le principal instrument permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Il est complété par des rapports régionaux, établis chaque année par le biais des quatre bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation, en collaboration avec les pays et les partenaires afin de mieux documenter et communiquer les évolutions aux niveaux national et régional. Suite à la réforme du dispositif hors Siège, les bureaux régionaux produiront davantage de rapports sous-régionaux.

5. Un plan d'action pour un plaidoyer plus stratégique et plus énergique au niveau mondial, mais ciblant aussi les instances régionales et sous-régionales, a été élaboré (190 EX/7 Partie I). Afin d'assurer une action de plaidoyer de haut niveau, un forum de haut niveau sur l'EPT réunira chaque année quelques leaders et champions mondiaux de l'éducation. Le forum de cette année sera consacré au lancement, en septembre 2012, de l'Initiative mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour l'éducation.

6. Un Comité directeur de l'EPT, remplaçant l'ancien Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous, a été créé pour donner à l'UNESCO des avis stratégiques sur la coordination de l'EPT à l'échelle mondiale, y compris, mais pas uniquement, sur les préparatifs et le suivi de la Réunion mondiale sur l'EPT. Le Comité directeur comprend 18 membres, dont le représentant d'un État membre de chaque groupe électoral de l'UNESCO, un représentant de l'E-9, un représentant de chacune des organisations initiatrices de l'EPT, un représentant du Partenariat mondial pour l'éducation et un de l'OCDE et quatre représentants de la société civile et du secteur privé. Lors de la première réunion (Paris, 11-12 juin), les membres se sont mis d'accord sur le rôle et les modalités de travail du Comité, sur la poursuite de l'élaboration d'une feuille de route pour 2015 et sur les principaux contenus et résultats de la Réunion mondiale sur l'EPT 2012 (Paris, 21-23 novembre).

7. Le HLG et le Groupe de travail ont été fusionnés sous la forme d'une seule réunion annuelle, la Réunion mondiale sur l'EPT. Chaque groupe électoral de l'UNESCO est invité à désigner huit pays pour représenter sa région à la Réunion mondiale sur l'EPT, sur la base d'un roulement biennal.

### Cadre pour l'évaluation du rôle et du leadership de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT

8. Le cadre pour l'évaluation du rôle et du leadership de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT, et donc du succès de la réforme des mécanismes de coordination, s'articule autour des rôles suivants :

- **Rôle de leadership intellectuel, d'action normative et de plaidoyer** : fournir à toutes les parties prenantes des conseils stratégiques et analytiques de grande qualité en renforçant la base factuelle et en suivant les progrès, tout en participant au débat mondial sur l'EPT de telle façon à amener l'ensemble des partenaires à intensifier leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. Ce rôle va au-delà du rôle de coordination de l'EPT, en ce qu'il fait appel aux fonctions essentielles du Secteur de l'éducation.
- **Rôle de facilitation** : améliorer la communication et l'échange de connaissances et d'expériences aux niveaux national, régional et mondial et entre ces différents niveaux.
- **Rôle fédérateur** : garantir une participation de haut niveau et des contributions adéquates sur la base de la responsabilisation et de la représentation de l'ensemble des partenaires.
- **Rôle d'organisation et de suivi** : renforcer la pertinence et le suivi des engagements pris lors des réunions sur l'EPT.

9. Le tableau 1 ci-dessous définit le cadre pour l'évaluation du rôle et du leadership de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT, en décrivant les objectifs, les indicateurs pour évaluer la réalisation des objectifs et les activités à entreprendre pour s'acquitter de chaque rôle. Ce cadre pourra être complété par une évaluation externe indépendante ou par une évaluation interne organisée par IOS.

**Tableau 1. Cadre pour l'évaluation**

Rôle	Objectif	Indicateurs	Activités
Rôle de leadership intellectuel, d'action normative et de plaidoyer	Améliorer la visibilité par des travaux d'analyse et des conseils stratégiques de grande qualité ainsi que des éléments de communication dans les grands médias.	Nombre de publications et de rapports importants contenant des données factuelles. Nombre d'articles et/ou de vidéos sur/de l'UNESCO dans les médias reconnus au niveau international, qui amélioreront la visibilité de l'EPT dans le débat public.	Élaboration et diffusion de publications et de rapports. Participation aux forums internationaux sur l'éducation.

Rôle	Objectif	Indicateurs	Activités
Rôle de facilitation	Améliorer le partage des informations et des connaissances entre les niveaux national/régional et mondial. Augmenter le nombre de rapports nationaux de qualité mis à disposition des forums régionaux et mondiaux sur l'EPT.	Nombre d'analyses et de rapports nationaux et régionaux de qualité présentés au Comité directeur et à la Réunion mondiale sur l'EPT.	Réunions sur l'EPT aux niveaux national et régional, qui éclairent et influencent l'agenda mondial. Revitaliser les activités nationales d'EPT et renforcer la participation des bureaux régionaux pour l'éducation.
Rôle fédérateur	Obtenir une forte représentation et une participation active de tous les partenaires de l'EPT. Obtenir une participation de plus haut niveau à des événements ciblés.	Rapports et initiatives thématiques présentés par les partenaires de l'EPT au Comité directeur, aux réunions mondiales sur l'EPT et à la CCONG/EPT. Niveau de représentation aux réunions mondiales sur l'EPT et aux réunions du HLG et de l'E-9.	Meilleure implication et participation de tous les partenaires de l'EPT. Excellentes préparation et organisation des réunions sur l'EPT.
Rôle d'organisation et de suivi	Organiser des réunions efficaces sur l'EPT, dont les documents finaux peuvent faire l'objet d'un suivi.	Document final de la Réunion mondiale sur l'EPT contenant des recommandations et des objectifs clairs permettant de contrôler le suivi.	Processus inclusif de préparation des documents finaux. Processus participatif de suivi des documents finaux.

10. Au titre du suivi régulier des activités de l'UNESCO dans le cadre du C/5, le Secteur de l'éducation continuera d'évaluer les progrès de l'action de l'Organisation en tant que chef de file et coordonnatrice de l'EPT sur la base du cadre présenté ci-dessus.

### Décision proposée

11. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 187 EX/8 (I) portant approbation du nouveau mécanisme de coordination mondiale de l'EPT,
2. Rappelant également les fonctions assumées par l'UNESCO dans la coordination du cadre de l'EPT, telles que décrites dans le Programme et budget approuvés pour 2012-2013 (36 C/5),
3. Ayant examiné le document 190 EX/7 Partie II,
4. Remercie la Directrice générale d'avoir mis en place le nouveau mécanisme de coordination mondiale de l'EPT ;

5. Prend note du cadre pour l'évaluation du rôle joué par l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'EPT à l'échelle mondiale ;
6. Prie la Directrice générale de rendre compte, dans les rapports statutaires (EX/4) soumis jusqu'en 2015, des progrès réalisés dans la coordination du processus de l'EPT sur la base du cadre pour l'évaluation.